



Délibération du collège des bourgmestre et échevins de Mondercange

Séance du 11 juin 2020

Présents : J. FÜRPASS, bourgmestre
S. GASPAR et C. CLEMES, échevins ;
N. BRACONNIER, secrétaire communale

Absent : /

Objet : Règlement de circulation d'urgence dans le cadre de travaux de fraisage et renouvellement de la couche de roulement dans la « rue de Luxembourg » (CR169) à Pontpierre

Le Collège des bourgmestre et échevins,

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu le règlement de la circulation de la commune de Mondercange du 30 juin 2017 ;

Vu la loi modifiée du 18 juillet 2018 sur la Police grand-ducale ;

Considérant qu'en invoquant l'urgence, l'Administration des Ponts et Chaussées a informé la commune en date du 26 mai 2020 de l'intervention ;

Considérant que la mise en place de signalisation routière conforme sera installée sur ordre de Monsieur le Bourgmestre et réalisée par l'Administration des Ponts & Chaussées et l'Administration Communale de Mondercange ;

*à l'unanimité des membres présents
décide*

article 1^{er}:

d'interdire toute circulation et stationnement dans la rue de Luxembourg à Pontpierre entre le rond-point et la maison n° 40 en date du 19 juin 2020 entre 09h00 et 22h00;

article 2:

que le lieu de disposition se trouve à Pontpierre, rue de Luxembourg (CR169);

article :3

que le présent règlement entre en vigueur le vendredi, 19 juin 2020 et sera valable de 09h00 jusqu'à 22h00;

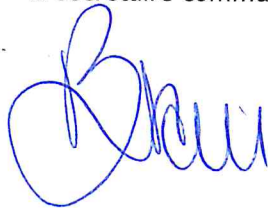
article 4:

que les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé et modifié par la suite.

Ainsi arrêté à Mondercange, date qu'en tête.

Pour expédition conforme,
Mondercange, le 11 juin 2020

la secrétaire communale



le bourgmestre

